[illegible]

Cet [illegible] abonnement est payable [illegible] d'avance. [illegible] abonnement n'est [illegible] arrêté, à moins que les [illegible] payés, et à moins que celui qui voudra [illegible] n'en ait fait connaître son intention [illegible] au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant [illegible] du semestre courant.

Les annonces se publient en anglais et en français, à raison de [illegible] par carré de chaque langue pour la première [illegible] et [illegible] cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de [illegible] lignes, ou moins.

[illegible] le nombre d'insertions ne sera pas limité, [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyées.

[illegible] des abonnemens à l'année, pour publier les [illegible] raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'il n'y ait quelqu'un en ville chargé de payer [illegible]. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* [illegible] tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire ce trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chars.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs se font comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Pитca.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
15 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier.	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils ont peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

---

POUR NEW-YORK. (le 9 déc)

(Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New York)—Le navire **HUNTSVILLE**, capitaine Stoddard, partira comme ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à

7 déc FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE.

Le navire **MARENGO**, capit. B. Wood, est prêt à prendre charge, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

A. BELLOC,

7 déc—☞ Rue Toulouse, No. 58.

POUR BORDEAUX.

La barque **L'AIMABLE MARIE**, capit. Fabre, commencera à charger aujourd'hui, et partira d'ici au 10 du courant. Pour fret de 150 balles de coton ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à

1er décembre P. E. & O. SORBE.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier, **MARY & SUSAN** capitaine Pierce, partira sans délai.

1 déc LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES

Le navire français **CECILIA**, capitaine ARNAUD, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

28 nov J. MAGER.

POUR HAVRE.

Le navire bien connu (A.1.) **CRESCENT**, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

28 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick **CANADA**, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus du Rail-road, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

27 nov rue Royale, No. 117.

A LOUER.

Une maison très commode, située à l'encoignure des rues Moniégut et Levée; il y a aussi un beau jardin. Possession sera donnée le 10 du courant. S'adresser à

5 déc LINCOLN & GREEN.

A LOUER. (pour le 15 du courant.)

Une maison à deux étages, rue Condé, entre [illegible] Anne et Dumaine, maintenant occupée par M. [illegible]. S'adresser au médecin Formento, rue Toulouse. 4 déc—8

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

propriétaires du

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques. 26 nov.—6m

---

100 DOUZ. Chaises de fantaisie de Windsor, différentes genres, récemment reçues, à vendre par GEO. WHITNEY,

2 déc rue de la Douane, No. 21.

AVIS AUX DAMES.

REÇU et à vendre par la soussignée, dernières modes de Paris :

Echarpes cacarines brochées, soie couleurs variées;

Do. chali; brides en blonde pour chapeaux,

Ruches neige; pierrots unis; cols à une pointe;

Ruches noires, grises et neige; fichus garnis neige;

Cols rabattant, tul garni neige;

Fichus garnis de blonde et appliqués en tul;

Canezous montant, en blonde, garni neige;

Pèlerines noires, crêpe lisse;

Chemisettes carrées en blonde; do. à la vierge;

Do. losange garni de blonde;

Voiles blonde pour mariées;

Robes brodées blonde pour mariées, etc. etc.;

Manteaux de dames et d'enfants;

Chapeaux simples et élégants, goût, dernier choix;

Stocques pour hommes et dames; cols, cravates, etc.

CHAS. MONROSE,

5 déc Rue de Chartres, No. 86.

AVIS AUX DAMES.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public en général qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, un joli choix de marchandises de nouveautés, consistant en chapeaux de dame, souliers [illegible], en [illegible] et en satin, noir et en couleur; bottines ordinaires; bottines *éolienues*, pour dames; gants en peau assortis; *palatine* et *pèlerine* en chinchilla, petit gris et en martre; *manteaux* de femme, en drap; habillemens d'enfans en drap et en étoffe de laine; glands de manteaux, pour homme et femme; mouchoirs de poche en fil blanc et en couleur; linge de table français; schals Angora; chaussons de laine pour dames; gilets et caleçons de laine tricottés; robes de laine pour enfant; plumeaux.

De plus, en magasin: jolies indiennes, noir et en couleur; étamine et alépine noire; cotonnade, bon teint, pour pantalon; coton blanc et écru, 3/4 et 4/4; mousseline blanche, brodée et unie; mouchoirs de tête; schals de coton croisé, bas et chaussons coton, blanc et en couleur; bas et chaussons de laine; couvertes de laine, &c. AUGUSTE GOUY & CO.

30 nov Rue Royale, No. 188.

MAGASIN DE MODES,

RUE ROYALE No. 199.

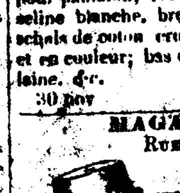

Mme. FANNY FRYER a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle a un joli assortiment de fourrures en chinchilla, première qualité $30, seconde $25, et troisième $20; petit gris, depuis $18 jusqu'à $28; en noir, depuis $10 jusqu'à $18; palatines rondes en tous genres, pour dames et pour fillettes; chapeaux, bonnets de blonde et de lingerie; canesous de bobinet et de blonde; chali, première qualité, à $2 l'aune; mousseline de soie et de laine; cachemirien; popline moirée; parapluies et jolis parasols; étoffes de soie en tous genres; peignes découpés; cheveux; corsets; lacets de soie; robes confectionnées; tabliers de dames et d'enfans; bottines et souliers; objets pour les étrennes; poupées en gros et en détail, &c.

☞ On a besoin de deux ou trois demoiselles pour les modes et pour les robes. 4 déc

---

MAGASIN

DE GRAINES DE JARDINAGE

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement,

ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 83, RUE DE LA DOUANE.

Raisins de Corinthe frais et citrons secs.—Le soussigné a reçu tout récemment et offre à vendre aux familles, en quantités convenables pour leur usage, un approvisionnement des articles ci-dessus. Aussi: Des sauces à la noix et aux champignons (*Ketchup*) sauces pour le poisson, et herbages pour soupes, tels que sauge, thein, marjolaine &c. 5 déc.

LE soussigné, de retour dans cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et en particulier aux dames qui l'honorent de leur patronage, qu'il vient d'ouvrir son magasin, rue Royale, No. 230, et qu'il a reçu par le Louisville, venant du Hâvre, un assortiment de marchandises, telles que joaillerie, bijouterie fine, orfèvrerie, plaquage d'argent, bijouterie fausse de toute espèce; do. de deuil; faux cols; cravates; chemises d'hiver; portefeuilles; nécessaires; cartonnages; poupées; vases pour cheminées &c.

Egalement un assortiment complet de marchandises de New-York et Philadelphie.

En outre, il prévient le public que, comme par le passé, il monte les diamants, fait toutes sortes d'échange pour de vieux bijoux et de vieille argenterie, et entreprend toute espèce de raccommodages.

A. ANGLAIRE.

3 déc rue Royale, No. 230.

$40 DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui arrêtera la mulatresse nommée **MELLY** ou **AMELIA**, âgée d'environ 30 ans, taille d'apeu-près 5 pieds, mesure américaine, d'une forte constitution, le ventre gros, la poitrine large, peu de gorge, des plat, cou court, les mains petites, mais grasses, les doigts courts, elle est vive, on voit par les doigts qu'elle est couturière, elle a une marque ancienne de coup de fouet sur un des bras, elle a ordinairement un tablier, et un mouchoir de tête, les oreilles hors du mouchoir, elle porte toujours bas et souliers, elle parle assez bien le français, elle est depuis 20 mois environ dans le pays elle appartenait ci-devant à M. Simon Doucé, rue Conti entre Bourbon et Dauphine, elle a travaillé comme couturière chez M. Degaille.

Les capitaines de navires de bateaux à vapeur, et autres, sont informés par le présent, de ne point donner asile à la dite négresse, sous peine d'être poursuivis selon les lois.

28 nov—30 LUCIEN VIGNAUD.

$10 DE RECOMPENSE.

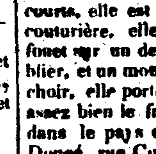

PARTI marron de chez le soussigné le 6 du mois passé, l'esclave **CAIN**; il a de 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de constitution assez robuste, légèrement marqué de petite vérole; pour peu qu'on l'excite il bégaie; il a une dent de devant cassée. Cet esclave a été amené ici de Charleston par un M. Cox. La récompense ci-dessus et tout débours raisonnable seront payés à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole. Défense est faite à qui que ce soit de donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivi selon la loi.

J. W. MAHONY,

Charpentier, au coin des rues des Remparts et Bienville.

21 nov ☞

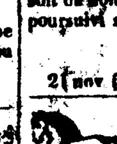

Arrêté sur l'habitation de M. J. A. Morgan (Détour des Anglais) un cheval bai-brun étant marqué d'une petite étoile sur le front d'environ 10 ans; le propriétaire pourra le reprendre en prouvant sa propriété et en payant les frais. 21 nov ☞

FRUITS, VINS, EAU-DE-VIE d'Espagne, &c. —En débarquement du brick Actor, de la Méditerranée, et à vendre par les soussignés, 4000 caisses Muscats en grapes, 1400 demi do. 200 quarts do. 500 quarts barriques et barils indiens vin sec et doux. 15 pipes vin rouge, 325 barils indiens Eau de Vie d'Espagne, 250 barils raisins, 150 jarres do. 50 caisses amandes, 4 caisses soiries, 11 sacs Marjolaine, &c.

4 déc LINCOLN & GREEN.

---

6 FUTAILLES Porter de Londres, contenant chacune 8 douzaines de bouteilles, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

DEMANDE D'ACTIONS.

LES soussignés achèteraient des actions de la Banque de l'Etat, de la Banque d'Orléans et de la Banque de la Louisiane.

23 nov THEOD. NICOLET & Co.

---

25 DOUZ. Chaises élégantes de Windsor, en débarquement du navire Henry-Thompson, à vendre par GEO. WHITNEY,

29 nov rue de la Douane, No. 21.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés: 7 balles indiennes françaises; 2 do. shawls à riches bordures; 1 do. robes; 6 do. couvertures, 3 points, *Granier*; 1 caisse contenant des boîtes à musique; 1 caissette contenant des montres en or et en argent; 1 caisse batiste française; 40 do. vin de Champagne; 3 boucauds ferblanterie assortie; ces marchandises ont droit au *drawback*.

THEODORE NICOLET & CO.

29 nov Rue Royale, No. 103.

ON a besoin immédiatement d'un bon carossier pour lequel de bons gages seront donnés. S'adresser à

M. WALTON,

29 nov rue de la Douane, No 14.

LES soussignés offrent à vendre 50 boucauts sucre de la nouvelle récolte, première qualité.

THEOD. NICOLET & CO.

29 nov rue Royale, No. 103.

TRAITES sur New York, Paris et Bordeaux, à vendre par

19 nov QUERTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier, 1833 : à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Marie Dunphi négresse libre, savoir :

PIERRE, nègre âgé de 55 ans, manœuvre et un peu charretier; Eulalie, négresse, âgée de 20 ans, avec sa fille nommée Marie, négritte de 6 ans.

Conditions : un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, not. pub. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Lundi, 10 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, au domicile de feu Ramon Mon, faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Casa-Calvo, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession. Conditions : Comptant.

Par ordre de la cour.

30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Marie Hébert veuve Armand Guilbert, un terrain de forme irrégulière, situé au coin des rues St. Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds de face à la première rue sur environ 78 de profondeur et face à la dernière, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions ; ½ comptant, et ½ à un an, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régistr.

N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, not. public. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Samedi, 22 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente au Presbytère des Dames Religieuses Ursulines, près le Couvent, les habits sacerdotaux, vases, ornements d'Eglise et autres effets mobiliers, appartenant aux successions des Révérends Bertrand Martial et Jean Pierre Poujet, tous deux décédés.

Conditions ; Toute somme au-dessous de $25 payable comptant, de $25 à $100 à 6 mois de crédit ; et au-dessus de $100 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et payables au domicile de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la Cour.

30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 11 décembre 1832 ; à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au magasin de Ch. Léonor Wiltz sur le canal Marigny, 9 balles de foin, 17 barils et 3 boucauts de sucre, appartenant à la succession de feu Joseph St. George de la Valette et immédiatement après, au domicile du défunt, rue Morean, entre les rues Champs Elysées et des Français, j'exposerai en vente, les meubles meublants et autres effets mobiliers. Conditions : Comptant.

Par ordre de la cour.

30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832 ; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les deux esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu Antoine Philippe Leriche, savoir : Laty, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique ; Théodore, mulâtre créole, fils de Laty, âgé d'environ 13 ans.

Conditions : 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de ventes seront passés par Octave de Armas, not. public. 28 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832 ; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Benito March : un terrain situé à l'encoignure nord-est des rues Dauphine et St.-Philippe ayant 61 pieds 2 pouces de face à la rue St. Philippe et 62 pieds 2 pouces sur la rue Dauphine, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions : un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves ci-après appartenant à la succession de feu Marie Joseph Macarty, f. c. l. Euphémie, négresse américaine, âgée d'environ 38 ans, depuis 4 ans dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille nommée Betsy, âgée d'environ 10 ans, et Eliza, fille d'Euphémia, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Conditions, un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de Jeanne Beudoulet, décédée épouse de Martin Paradot :

Une négresse nommée Marie, âgée de 25 ans, avec sa fille Mirza, mulâtresse, de 6 mois.

Une négresse créole, nommée Françoise, âgée de 35 ans, avec ses deux enfants, nommés, Julien négrillon, de 11 ans, et Uranie, négritte de 4 ans.

Conditions: La négresse Marie et la fille payables à 4 mois, et la négresse Françoise avec ses deux enfants, payables le 16 avril prochain, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—, Jeudi, 27 Décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse un négrillon nommé Charles, âgé d'environ 13 ans, appartenant à la succession de feu Antoine André.

Conditions : un quart Comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. Féraud, notaire public. nov 26

COUR DES PREUVES.—Attendu que Angélique Guihautel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Francis Drake son époux décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

4 déc MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES. —Attendu que Bartholomé [illegible] a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'être nommé curateur aux héritiers absents de feue Marie Desboulets f. c. l. décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

MARCHANDISES DU PAYS.—Propres pour les marchés mexicain—180 balles toile à chemise, grise 6-4, bonne qualité, 14 do. de 2000 yards, 250 do. [illegible] 14 do. toile de Russie blanche, ayant droit au drawback, quelques balles de coutil et toile à chemises, en débarquement et à vendre par

1 déc LINCOLN & GREEN.

LES soussignés offrent à vendre 3000 marmites, de différentes grandeurs, en débarquement du brick Cécilia, de Nantes. P. E. & O. SORBE,

1 déc rue Royale, No. 118.

SOIES à Coudre, assorties en couleurs, pour les Provinces Espagnoles, ayant droit au drawback, à vendre par

[illegible] déc J. MAGER.

VIN de Bordeaux en barriques et en caisses, Gruau Larose, Médoc, Champagne mousseux, Bourgogne, &c. à vendre par

[illegible] déc J. MAGER.

SANGSUES DE CHOIX—En débarquement du navire Cécilia, de Nantes, et à vendre à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD.

30 nov Rue de Chartres, No. 89.

LETTRES DE CHANGE SUR FRANCE—A vendre par 26 oct J. MAGER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Chs. Jouis vs. Héloïse Guillaume.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 19 décembre, à quatre heures, au Principal, deux bois de lits, une douzaine de chaises, un canapé, etc. saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 déc L. DAUNOY, marshal.

Jean Pierre Depré vs. Richard Carney.

EN vertu d'un *pluries fieri facias* à moi adressé par l'hon. Chas. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente samedi, 15 courant, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Condé, entre St. Philippe et Dumaine, cinq ou six criques, deux pinces, etc. etc. saisis dans l'affaire ci dessus.

3 déc L. DAUNOY, marshal.

Richard & Bull vs. Backer Freté.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente jeudi, 3 janvier 1833, à midi, à la bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot de terre et les bâtisses qui sont dessus, No. 129; le dit lot de terre mesure vingt-neuf pieds plus ou moins à la rue Toulouse, et cent cinquante pieds plus ou moins de profondeur. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 nov L. DAUNOY, marshal.

James Davenne vs. Samuel Richardson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. William Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente mercredi, 12 décembre, à 4 heures de l'après midi, vis à vis le café de Diamond, faubourg Ste. Marie, deux demi tables rondes, un bois de lit, deux tables carrées, un *side-board*, trois cabarets, deux vieilles couvertures, &c. saisis dans l'affaire ci dessus.

30 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitants de la Nouvelle-Orléans vs. C. Nelson et P. C. Miller.

Les mêmes vs. les mêmes.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente mardi, 11 décembre, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval et une charrette, saisis dans les affaires ci-dessus.

30 nov L. DAUNOY, marshal.

Harlow et Hallen vs. A. P. Lunaux.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 10 décembre, à 4 heures, sur les lieux, rue Toulouse No. 115, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci dessus.

24 nov L. DAUNOY, marshal.

Spincer vs. S. Bryant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le 15 décembre prochain, à 4 heures, à la ville de Milnebourg, un hangard, une cuve, un puil, saisis dans l'affaire ci dessus.

15 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'établir un café vis-à-vis le Théâtre d'Orléans ; il y fera l'ouverture de son restaurant dimanche prochain, 2 décembre, où il tiendra comme par le passé tout ce qui peut flatter le goût des amateurs. Il ne servira qu'à la carte, et sera pourvu de tout ce qu'il y a de recommandable en fait de cuisine, comme en vins, liqueurs &c. Il saisit avec empressement cette occasion pour remercier tous ceux qui l'ont jusqu'ici honoré de leur patronage, et redoublera de zèle en cette circonstance pour en mériter la continuation.

N. B. Il servira en ville, et se chargera également des repas de corps comme ci-devant.

1 déc—☞ MS. CHAPUS.

Collége Français.

M. A. PICHON a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parens des élèves confiés à ses soins, qu'à dater du 1er. janvier prochain, MM. *Ségassie, Bachelier-ès-lettres*, et *Goyneau*, licencié en droit, voués depuis plusieurs années à l'enseignement, ayant professé dans les meilleurs colléges de France, lui seront adjoints en qualité d'associés.

Il contracte cette association afin d'être secondé avec zèle et succès dans la tâche pénible et honorable, qu'impose l'éducation de la jeunesse. Il ose espérer que les qualités estimables et les profondes connaissances de ses collaborateurs seront promptement appréciées par les pères de famille qui lui ont accordé leur confiance.

L'Etablissement peut recevoir quelques pensionnaires.

N. B. Les titres à l'appui de la moralité et des capacités de MM. Ségassie et Goyneau sont déposés entre les mains de A. Pichon. Les personnes qui voudraient quelque intérêt à les connaître, sont invitées à venir en prendre communication. 5 déc—10

A VENDRE.—En débarquement du brick Pionneer, de Marseille, et Cécilia, de Nantes, 8 caisses serrures françaises assorties, de 4 à 10 pouces; 1500 marmites, de 1 à 100 points.

P. E. & O. SORBE,

7 déc Rue Royale, No. 118.

MARCHANDISES PROPRES AUX MARCHES MEXICAINS.—Les soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, ayant droit au drawback, savoir : 6 cases soie à coudre, qualité supérieure, couleur foncées ; 4 balles bas de coton blancs, patentés ; 4 do. richement brodés ; 1 caisse peigne de cornes, imitation d'écaille: 2 do. des fleurs artificielles; 1 do. gants pour hommes et femmes ; 1 do. rubans à garnitures ; 1 do. voiles blondes &c.

P. E. & O. SORBE,

7 déc rue Royale, No. 118.

TRAITES sur France à vendre par

6 déc J. MAGER.

---

100 BARILS whiskey, 9 boucauts jambon, en débarquement du bateau à vapeur Chester, à vendre par

6 déc TOURNÉ & BECKWITH.

ARRIVÉ PAR L'OLYMPIA.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 182, prévient les personnes qui désireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gracieux et caricatures; tableaux à l'huile et gravures ; parfumerie fine, très variée ; parapluies et ombrelles; nécessaires et autres, un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'étrennes; pistolets, cannes à épées, poignards, couteaux, canifs, rasoirs et ciseaux, en tous genres ; bretelles, cravattes et cols ; bijouterie nouvelle ; papier à lettres, à dessin et objets de bureaux ; brosses et peignes en tout genre ; lorgnettes de théâtre, bouquets, fleurs pour coiffures ; masques ; casquettes; porte-feuilles très-variés; cartes de visite; briquets; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies et boîtes à barbe; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût. 26 nov—☞

VIEUX CUIVRE—Un tonneau de vieux cuivre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

VENTES A L'ENCAN

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMEMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre M'Coy, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Domestiques de prix suivants,

appartenant à la dite succession, savoir :

HUBBARD, âgé de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent charpentier de marine et calfat, ayant travaillé cinq ans en ces qualités. Il est également assez bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans une forge et fonderie ; il est bon ingénieur, ayant conduit des machines à vapeur, pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans, et deux dans une presse à coton; il est intelligent, excellent arrimeur, et très adroit pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays; excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardienne, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, âgé d'environ 3 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très adroit pour arranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est honnête, sûr et domestique fidèle.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenier, bon cocher; un peu plâtrier; bon domestique et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très bon domestique d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, de 22 ans, robuste, très fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon drayman, bon palfrenier, briquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou presse à coton; accoutumé à toute espèce de travaux d'une habitation; très honnête et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, drayman, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement à $60 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, très fortement constitué.

MERRITT, 23 ans, bon pressier à coton, bon briquetier, drayman, bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, fort travailleur, nègre de champ, bon palfrenier et briquetier.

PETER WILLIAMS, 25 ans, bon drayman, bon nègre de champ.

CHS. REYNOLDS, 20 ans, beau domestique, bon cocher, nègre de champ, briquetier, bon sujet.

JAMES SCOTT, 21 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, âgé d'environ 24 ans, a travaillé 10 ans dans une manufacture de tabac; il s'entend à la manière de préserver et d'empaqueter le tabac; il a travaillé aussi 6 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie et 3 ans dans une presse à coton (dans les presses où il a travaillé il a presque toujours été chef d'attelier); c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, d'un excellent caractère, digne de confiance, et qui pourrait servir d'économe sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 24 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, employé depuis quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une fonderie, dans les presses à coton et les moulins à scies, bon pressier et drayman, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excellent domestique sous tous les rapports.

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon drayman, travailleur et pressier, bon sujet, sobre et zélé, assez bon boucher; a travaillé deux ans chez un forgeron et dans une fonderie.

ALFRED, 24 ans, depuis 6 ou 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie, deux ans dans une presse comme chauffeur; habitué à tous les travaux d'une habitation, bon bouvier, palfrenier et bon sujet.

WESTLY BURLEY, 19 ans, excellent drayman et travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon sujet.

NICOLAS JOHNSON, 21 ans, bon cocher et drayman, bon travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon domestique.

YELLOW EDMOND, 23 ans, depuis 11 ans dans la ville, bon cocher et drayman, palfrenier et travailleur, bon peintre et blanchisseur, parlant français et anglais, il a travaillé quelque temps dans une fonderie.

CLISBY, 22 ans, accoutumé à tous les travaux d'une habitation, a travaillé dans une presse et dans une briqueterie, bon drayman et bon sujet.

BAZILE, 24 à 25 ans, depuis 4 ans dans le pays, fait aux travaux d'une habitation, travaille dans une presse et une briqueterie, assez bon drayman.

JOE, 24 ans, bon domestique de maison, cocher, drayman, palfrenier, parlant anglais et français, bon sujet sous tous les rapports.

JULES CESAR, 26 ans, bon cuisinier, il a été employé comme tel pendant 2 ans à l'Hôtel du Lac.

SALLY, sa femme, 23 ans, bonne couturière, domestique de maison, repasseuse &c.

MARY JANE, leur fille, 2 ans.

Les susdits esclaves ont été choisis dans les cargaisons arrivées ici depuis huit ou dix ans, et afin de n'en avoir que de bons, on n'a rien épargné pour le prix. Ceux qu'on a trouvés indifférents ou manquant d'aptitude ont toujours été revendus aussitôt et remplacés par d'autres meilleurs, de manière que ceux qui restent peuvent être considérés comme les meilleurs domestiques qu'on puisse trouver dans cet état ou dans d'autres. Ils sont tous acclimatés et, à quelques exceptions près, qu'on fera connaître au moment de la vente, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions— Un quart comptant et le restant à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

OU—Au lieu d'un quart payable comptant, on recevra des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et n'ayant pas plus de 3 à 4 mois à courir, en ajoutant aux billets à 3 mois l'intérêt à raison de 6 par an et aux billets à 4 mois l'intérêt à raison de 8 par an. 19 nov

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 22 décembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse, en vertu de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu Jacob Page, savoir : 2 ESCLAVES de prix :

SARAH, âgée d'environ 24 ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

JUSTIN, âgé d'environ 10 ans, très bonne domestique de maison.

Aussi : 2 actions de la banque de Cité. Sur chacune desquelles $20 ont été payées.

Conditions—Les esclaves payables en billets à 4 mois, endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de banque payables comptant. 28 nov

---

83 PEAUX de bœuf, en débarquement de la goëlette Express, venant de Tampico, et à vendre par

P. DUBERTRAND & H. LEGENDRE,

6 déc. Rue St. Louis, No. 61.

MAQUEREAUX—240 barils No. 3, reçus par le navire Heraclide, à vendre par

6 déc LINCOLN & GREEN.

SALPETRE &c. 100 barillets salpêtre raffiné de 100 livre chaque, 300 sacs do. crud, 100 demi-caisses chocolat, [illegible] 1. ; 400 rames papier d'enveloppe ; 20 douz. haches de Faxons ; vin de Catalogne en barriques, St. Lucar, do. en demi barils, vieux Madère, do. Malaga sec, à vendre par

1 déc LINCOLN & GREEN.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire l'Aimable Marie de Bordeaux : 93 caisses vin rouge et blanc de Jurançon de 1822 et 1825 [illegible] tables de marbre noir pour tombes.

DUBERTRAND & LEGENDRE,

28 nov No. 61, rue St. Louis.

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par

27 nov FOSTER & HUTTON.

VIN de Marseille à vendre, en débarquement du brick Louise. S'adresser à

30 nov J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le samedi 22 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes cédées par Charles Laveau, à ses créanciers :

Un Lot de Terre de forme irrégulière situé dans l'ancien faubourg Marigny formant l'encoignure des rues Histoire et des Grands Hommes, et composé de partie du lot de terre No. 136 et de partie dans la profondeur du lot de terre No. 139, mesurant plus ou moins au pied français 55 pieds 11 pouces sur la rue de l'Histoire, 81 pieds 10 pouces de face à la rue des Grands Hommes, 130 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot de terre No. 136 et de la balance du lot de terre No. 139 ; la dite ligne perpendiculaire à la rue des Grands Hommes ayant ensuite 60 pieds 6 pouces dans la profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Grands Hommes, formant un angle rentrant, mesurant 47 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de MM. Sauvinet et Dastugues, et enfin 120 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue de l'Histoire qui le sépare de la propriété de M. Dastugues; ensemble avec tout les édifices qui sont construits, sans aucune exception ni réserve.

MARIE ROSE, négresse âgée de 32 ans.

JEAN PIERRE, négrillon âgé de 13 ans.

CONDITIONS :—Le Terrain $[illegible] comptant, la balance le 15 juin 1833.

Les Esclaves, moitié comptant, la balance le 15 juin 1833. Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, portant la date du 30 novembre 1832, il sera procédé, vendredi 14 du courant, à 10 heures du matin, au Bassin Carondelet, à la vente à l'encan de toutes les propriétés meubles appartenant à la succession de feu F. M'Neil, décédé ; lesquelles propriétés consistent en environ 312,000 briques, 100,000 pieds pin jaune, bois assortis, tels que chevrons, madriers, planches ; 150 poteaux de cèdre; un lot d'essentes ; 3 pièces pin jaune de 12 pouces d'équarrissage sur 60 pieds de longueur ; 20 belles mules bien domptées et 3 chevaux; 8 charrettes à briques avec leurs harnais ; un lot de planches de chênes, ameublement de maison, consistant en lits, tables, bureaux, chaises, pendule, miroirs, vaisselle, ameublement de cuisine, jarres à eau ; une citerne et plusieurs autres articles.

Conditions : moins de $200, comptant ; $200 à moins de 500, soixante jours ; 500 et au-dessus, 4 mois, moyennant billet endossé à satisfaction. 3 déc.

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny en cette ville, désigné d'après le plan du dit faubourg, par le no. 329, de l'Ilet renfermé par les rues des Bons Enfans de Mandeville, d'Amour et de Marigny, le dit terrain ayant 50 pieds de face à la dite rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, mesure française; borné d'un côté par le no. 330 de l'autre par le no. 340 et dans les profondeurs par les nos. 328 et 329, ensemble tous les édifices qui y sont construits et tous les dépendances et appartenances.

Conditions ; un tiers comptant, un tiers à 6 et un tiers à 12 mois. 27 nov—3,1t10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, désigné par le No. 3, de l'Ilet 50 au plan ci-après relaté situé au faubourg Franklin, de cette ville ayant 50 pieds de face à la promenade des Bons Enfans sur 112 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

Conditions : un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois, en bons billets endossés et portant hypothèque sur les propriétés. 27 nov—3,1t10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante:

UN TERRAIN, désigné par le no. 81, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 de profondeur, renfermé entre les rues Bagatelle et Union, sur lequel se trouvent une petite maison dans la cour avec beaucoup d'arbres fruitiers. 27 nov—3,1t10.

PAR ISAAC L. M'COY

IL sera vendu mardi 18 décembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de M. Job Wilson, syndic des créanciers de la succession de John Brown aîné, et en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, les propriétés suivantes, consistant en

6 TERRAINS DE VALEUR

avec les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues St. Jean, Perdido et St. Pierre, avec les dimensions suivantes:

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues St. Jean et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 pouces de face à la dernière.

Lot No. 2, adjoignant le No. 1, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Jean, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 3, adjoignant par derrière aux Nos. 1 et 2, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 4, adjoignant au No. 3, est de la même dimension.

Lot No. 5, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur à la dernière, et joint au No. 4 par derrière.

Lot No. 6, adjoignant le No. 5, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, et est borné derrière par le No. 4, le tout d'après le plan exposé à la bourse. Les bâtisses consistent en deux maisons en bois, divisées en huit appartemens, quatre en haut et quatre en bas. Il y a sur les Nos. 1, 2 et 3, des bâtisses en bois dans la cour. Les Nos. 1 et 2 seront vendus ensemble, et les Nos. 3, 4, 5 et 6 le seront séparément.—

Aussi: UN AUTRE LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues Bagatelle et Girod, No. 268, dans l'Ilet No. 27, faubourg Marigny; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle, et 120 pieds de face à la rue Girod.

Conditions—Pour les 6 lots, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Le lot du faubourg Marigny sera vendu au comptant. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 15 nov

---

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, le lundi 10 du courant, à 10 heures, dans son magasin d'encan, rue St. Louis No. 20. Un assortiment complet, de Chapeaux, Souliers, Bottes et Habillements. Conditions à la vente.

4 déc

Cargaison du navire [illegible] de Newburyport.

83 BARILS Maquereaux No. 1, 313 do. No. 2, 279 do. No. 3, demi barils No. 1, 109 do. No. 2, 1 do. No. 3; 70 barillets pour l'usage des familles, 400 futailles à melasse, vides, 18 balles de foin, en débarquement et à vendre par

3 déc LINCOLN & GREEN.

SUCRE ET MELASSE—à vendre sur plusieurs habitations par

DUBERTRAND & LEGENDRE,

28 nov No. 61 rue St. Louis.

GLACES.—Le soussigné a à vendre dans son magasin de Meubles et de Chaises, un assortiment de Glaces d'un joli goût, qu'il offre à bon marché, en gros et en détail. GEO. WHITNEY,

27 nov rue de la Douane, No. 21

SANGSUES de choix, reçues par l'Aimable Marie, de Bordeaux et à vendre par

22 nov FOREST [illegible]

---

330 SACS Salpêtre, à vendre par

22 nov LINCOLN & GREEN.

---

100 SACS de Café, en debarquement de la goël. San Antonio, à vendre par

17 nov A. QUERTIER A BOUTIN.*

MORUE, 200 [illegible], récemment reçu, à vendre par

[illegible] nov THAYER, HURD & Co.

CHARRETTES, roues, drays, roues de charrettes et brouettes, à vendre par

18 nov TOURNE & BECKWITH.

FARINE.—120 barrils farine fraîche, à vendre par [15 nov] TOURNE & BECKWITH.

---

21 BARILS Melasse, en débarquement, en face de la Halle, à vendre par

12 nov DUCROS & MURPHY.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Marseille et New-York, à vendre par

10 nov THEO. NICOLET & CO.

CORDES D'EMBALLAGE du Kentucky, d'excellente qualité, à vendre par

3 nov FOSTER & HUTTON, 77 rue de Canal.

CAFÉ de la Havane, à vendre par

10 nov J. MAGER.